



# **Commune d'Hautecour**

## **AVIS D'ENQUETE**

### **Enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme**

En application des dispositions de l'arrêté de M. le Maire d'Hautecour (Savoie) en date du 29 septembre 2017, le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sera soumis à enquête publique du **23 octobre au 24 novembre 2017 inclus**.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal d'Hautecour délibérera, au vu du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, pour approuver le projet de PLU éventuellement ajusté pour tenir compte des observations et avis émis au cours de celle-ci.

M. Alain GUILLOUD, a été désigné commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront consultables en mairie d'Hautecour les lundis et mardis, de 8h00 à 11h30, et de 14h.à 17h30, le jeudi, de 8h00 à 11h30 et le vendredi, de 8h00 à 11h30 et de 14h00 à 18h00, où chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à la Mairie d'Hautecour – Chef-lieu – 73 600 HAUTECOUR.

Ce dernier recevra personnellement à la mairie les :

- Le 23 octobre de 8h00 à 11h30
- Le 10 novembre de 14h00 à 18h00
- Le 24 novembre de 14h00 à 18h00

Le dossier, y compris l'évaluation environnementale se rapportant au projet, seront consultables sur le site internet de la commune : <http://www.hautecour-savoie.fr> et les observations du public pourront également être communiquées par voie électronique sur le site indépendant et sécurisé ouvert spécifiquement pour cette enquête à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/517>

A l'issue de l'enquête, les conclusions et le rapport du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie d'Hautecour et en préfecture de la Savoie ainsi que sur le site Internet de la commune d'Hautecour et sur le site dématérialisé, indépendant et sécurisé [https:// www.registre-dematerialise.fr/517](https://www.registre-dematerialise.fr/517)

Toute information peut être demandée auprès de Monsieur le Maire d'Hautecour et toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir copie du dossier d'enquête publique auprès de celui-ci.

